

Metz, le 11 décembre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté
de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
29A rue de Sarrelouis
B.P. 27
57220 BOULAY-MOSELLE

OBJET : Porter à connaissance eaux usées – **Avis de recevabilité** – Lotissement privé
"Huelsenklopp" -SARL VALERY - Rue de Boulay à Ricrange - 57720 OTTONVILLE

Raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement de la CCHPB
Station de traitement des eaux usées (STEU) de Gomelange

RÉF. : Votre dossier reçu le 25/10/2024 et complété le 10/12/2024
Cascade n° 57-2024-00737

P.J. : 0

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance au Préfet» (PAC) au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement concernant :

- **Lotissement privé 9 lots "Huelsenklopp" Rue de Boulay à Ricrange Commune d'OTTONVILLE**
Raccordement des eaux usées du lotissement au réseau EU du système d'assainissement de l'agglomération de GOMELANGE

Les eaux usées des 9 lots d'habitations de type pavillonnaire du lotissement réalisé par la SARL VALERY, soit environ l'équivalent de 27 habitants, vont générer 1,62 kg/j de DBO5 supplémentaires raccordés à la canalisation d'assainissement unitaire de \varnothing 300 mm de la rue de la Croix à Ricrange dont les effluents rejoignent la station d'épuration de Gomelange via un certain nombre de déversoirs d'orage et par 3 postes de refoulement (P.R. 4, 5 et 6).

La mise en service de la STEU de Gomelange est autorisée par récépissé de déclaration en date du 13 octobre 1999 et du PAC de raccordement des effluents d'Ottonville accepté par courrier de recevabilité du 09 février 2006. La capacité organique uniformisée de traitement de la station est fixée à 95 kg DBO5/j, soit 1 600 EH₆₀.

Il est prévu de créer un réseau séparatif de collecte des eaux usées dans le lotissement.

La charge de pollution globale en EH raccordée à la station, avant projet suivant la réactualisation effectuée par la CCHPB en 2024 était de 1 431 EH, après projet, elle sera d'environ 1 458 équivalents habitants (EH) pour une capacité de traitement maximale de la station de 1 600 EH.

Après examen, je vous informe que le dossier **PAC eaux usées** que vous m'avez fait parvenir le 25 octobre 2024 et modifié le 10 décembre 2024, **est recevable**.

L'opération d'assainissement eaux usées devra être réalisée conformément au dossier PAC modifié en décembre 2024 du bureau d'ingénierie SIRUS VRD de Metz et respecter les prescriptions du code de l'environnement en matières de police de l'eau et des milieux aquatiques.

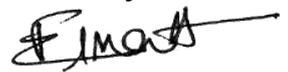
La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Une copie de la présente décision sera affichée à la mairie de la commune de Ottonville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN

Copie transmise à :

- Bureau d'ingénierie SIRUS VRD - 21 rue de Sarre – BP 15135 – 57074 METZ Cedex 03

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)